

Support et affection : logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion

Support and affection: exchange rationales and family support systems after a breakup

Apoyo y afecto: lógicas de intercambios y solidaridades familiares después de la desunión

Claude Martin

Numéro 27 (67), printemps 1992

L'individu, l'affectif et le social

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033857ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033857ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, C. (1992). Support et affection : logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (27), 89–99.
<https://doi.org/10.7202/1033857ar>

Résumé de l'article

L'amour et l'affection ne s'imposent pas seulement à la sociologie comme catégories de réflexion, mais aussi aux politiques sociales et à leurs responsables. Dans le contexte de crise des États-providences, la sociabilité, l'entraide, le soutien relationnel ou l'affection des proches sont considérés comme des enjeux pour les politiques publiques. Être privé d'un tissu d'insertion socio-familiale est perçu comme une fragilité, voire comme un risque : celui de l'isolement et de la dépendance à l'égard des solidarités publiques. L'auteur propose d'analyser la manière dont évoluent ces solidarités familiales suite à une désunion, en montrant que les fondements de l'entraide ou de la solidarité privée varient en fonction de logiques d'échange, elles-mêmes dépendantes des milieux sociaux et des types de réseaux concernés : manière de souligner les écarts culturels des pratiques de sociabilité et d'entraide.

Support et affection : logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion

Claude Martin

« L'affect protecteur »

L'amour et l'affection ne s'imposent pas seulement à la sociologie comme « nouvelles » catégories de réflexion, mais aussi aux politiques sociales et à leurs responsables. On assiste ainsi à des débats consacrés à l'articulation entre solidarités publiques et privées, ou aux relations intergénérationnelles (Bawin-Legros et Kellerhals, 1991). La sociabilité, l'entraide, le soutien relationnel ou l'affection des proches y sont considérés comme des enjeux pour les politiques publiques, dans le contexte de la crise des États-providences (Singly, 1988). La prise en charge des personnes âgées dépendantes est manifestement un des secteurs où ces questions ont pris le plus d'essor

récemment (voir, par exemple, Finch et Groves, 1983 ; Bungener et Horellou-Lafarge, 1988 ; Lese-mann et Chaume, 1989 ; Cribier, 1989 ; Bouget et Tartarin, 1990 ; Pitrou, 1991). Mais il en est d'autres, comme l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Le Gall, 1990), ou la réinsertion des plus démunis (De Ridder et autres, 1991).

Cette forme privée de la solidarité se manifeste au sein de réseaux de sociabilité, dans des systèmes d'échanges et de réciprocité qui n'ont apparemment rien à voir avec le marché, et dont la famille constitue le prototype. L'insertion sociale commence par cette inscription dans un maillage « d'interdépendance » (Élias, 1991), dans un « cercle social »

(Degenne, 1983), par l'appartenance à des réseaux, qu'il s'agisse de la famille limitée aux parents, enfants, frères et sœurs, ou étendue aux collatéraux, voire aux amis, au voisinage ou à l'ensemble des « proches » : en somme, elle concerne tous ceux qui sont prêts à vous rendre un service, à « s'occuper de vous », ceux qui « vous sont attachés », qui vous « aiment bien », « sur qui vous pouvez compter », qui « ne vous laisseront pas tomber ».

Être privé de ce tissu d'insertion et de socialisation primaire est perçu comme une fragilité : celle qui découle du fait de ne « pouvoir compter sur personne », de « n'être pas entouré » ou « soutenu » ; mais aussi comme un « risque » : celui de l'isolement et de

la dépendance à l'égard des solidarités publiques. D'où l'importance accordée aujourd'hui au réseau familial ou à la parentèle comme source de protection contre les problèmes sociaux et les difficultés économiques qu'engendre la société contemporaine (Déchaux, 1990b ; 1990c ; Fortin et autres, 1987)¹, et l'inquiétude qu'inspire à certains l'accroissement des dissociations familiales (Sullerot, 1984 ; Naouri, 1991).

Qu'il s'agisse des jeunes à la recherche de leur premier emploi qui continuent de cohabiter avec leurs parents (Blöss et Godard, 1990 ; Galland, 1990), des personnes âgées qui doivent compter sur la présence et le soutien de leurs filles pour faire face à l'accroissement de leur dépendance (Bouget et Tartarin, 1990) ou des adultes qui obtiennent le soutien de leur parentèle après une séparation, il semble bien que cette protection familiale s'exerce tout au long du cycle de vie (Pitrou, 1977, 1978, 1991). Sans cette forme de solidarité fondée sur l'affection, l'individu est en quelque sorte livré sans autre recours à la solidarité publique.

Sans famille

R. Castel (1991) avance l'hypothèse d'une double forme de fragilisation de l'individu : celle qui correspond à la non-insertion ou à la désinsertion professionnelle, et

celle qui traduit la perte ou l'absence de sociabilité et de support en provenance de la famille. Il propose également un concept pour qualifier ce processus : « la désaffiliation, un mode particulier de dissociation du lien social » (p. 139). À l'aide de ces axes : un axe d'intégration-non-intégration par le travail, et un axe d'insertion-non-insertion dans une sociabilité socio-familiale, Castel distingue quatre modalités de l'existence dans la société contemporaine : la « zone d'intégration », où se conjuguent emploi permanent et supports relationnels ; la « zone de vulnérabilité », qui associe précarité du travail et fragilité des relations sociales ; la « zone d'assistance », caractérisée par une absence d'emploi souvent liée à une impossibilité de travailler et une bonne insertion sociale ; et enfin la « zone de désaffiliation », où se conjuguent l'absence d'emploi et l'isolement².



Castel considère la fragilité des couples, la réduction de la taille des familles, la complexité relationnelle des nouvelles unions comme des indicateurs de la force désaffiliatrice des comportements sociaux contemporains. Il y a pourtant quelque risque à réduire l'instabilité conjugale à une déstructuration pure et simple des réseaux. Si la parenté se vit de plus en plus sur un mode distancié, il n'en demeure pas moins

qu'elle continue d'être le vecteur d'une solidarité importante.

J. H. Déchaux (1990a) semble aller dans le même sens lorsqu'il propose de « montrer que de nouvelles formes de pauvreté apparaissent et résultent de la fragilisation du tissu social, alors que la pauvreté traditionnelle, qui s'enracine et se reproduit aux marges de la société, s'atténue » (p. 9). Parmi ces nouvelles formes de pauvreté, il évoque les familles monoparentales, qui sont surreprésentées parmi les ménages pauvres. S'il est manifeste que la désunion (principale cause de la monoparentalité aujourd'hui) engendre systématiquement un appauvrissement plus ou moins radical du ménage des parents gardiens (CERC, 1987 ; Bastard et Cardia-Vonèche, 1991), cette seule logique ne suffit pas cependant à expliquer les rapports entre monoparentalité, divorce et pauvreté. C'est moins, en effet, la structure familiale comme telle qui joue, que le fait que la mère en situation monoparentale soit active ou non, que son ex-conjoint contribue ou non à l'entretien des enfants, et que la parentèle fournisse ou non de l'aide. En revanche, lorsque ces divers facteurs se cumulent au négatif, la situation précaire devient très délicate. En somme, il peut s'agir aussi d'une affaire de réseau et de soutien social (Dandurand et Ouellette, 1991).

La notion d'isolement, que l'on associe fréquemment à ces situations familiales, mérite d'être interrogée³. En effet, le fait de demeurer en situation monoparentale ne signifie pas pour autant « isolement social ». Les personnes peuvent avoir choisi de rester dans cette situation sans être coupées de leur famille, de leur ex-conjoint et de sa parenté, ou d'un réseau serré d'amis et de collègues. Pour d'autres, au contraire,

la même situation peut engendrer un profond sentiment de solitude et correspondre à un échec des diverses tentatives de refaire leur vie. Une personne très entourée peut donc se sentir isolée. Tout dépend de l'importance accordée, et de l'idée que chacun peut se faire de son réseau et de sa vie familiale.

Au centre de cet écart d'attitude qui différencie des personnes vivant sans conjoint est posée non seulement la question de leur isolement effectif (autrement dit du réseau plus ou moins restreint dont elles disposent), mais aussi celle de leur sentiment d'être isolées ou au contraire entourées (c'est-à-dire en quelque sorte des supports sociaux mobilisables et de la satisfaction qu'elles en retirent). Intervient également leur projet conjugal. En effet, le sentiment d'isolement peut être lié à la manière dont une personne se projette dans l'avenir, seule ou en couple.

Peu de recherches ont été menées pour tenter de mieux apprécier l'impact de la désunion sur le réseau relationnel et la parentèle. Qu'en est-il en effet des supports fournis par la parenté après la désunion ? S'en trouvent-ils renforcés, amoindris, et pour qui ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une « dissociation sociale » qui viendrait s'ajouter à la dissociation familiale ?

Sans prétendre répondre à ces questions, nous nous proposons ici d'esquisser quelques pistes de réflexion sur la manière dont les individus se positionnent à l'égard de ces solidarités, sur l'usage qu'ils en font. En effet, il ne suffit pas d'identifier ceux qui ont du support autour d'eux et ceux qui en sont dénués pour faire la part entre les insérés et les désinsérés. Encore faut-il tenir compte des logiques des acteurs eux-mêmes.

De protecteur, l'affect peut se faire inquisiteur.

La notion de soutien relationnel ou de support social

L'expression anglo-saxonne « social support », traduite indifféremment en français par « support social » (Le Disert, 1985) ou « soutien relationnel » (Reichmann, 1991), apparaît dans des recherches épidémiologiques au début des années 1970 (Caplan, 1974 ; Cassel, 1976 ; Cobb, 1976 ; Kaplan et Cassel, 1977). « Partant du constat que les personnes célibataires, veuves ou divorcées avaient davantage de problèmes de santé que les individus mariés, un certain nombre d'auteurs ont conçu l'hypothèse que les relations interpersonnelles avaient une influence sur l'état de santé des gens et ont essayé de déterminer quel type de lien les premières entretenaient avec le second » (Le Disert : 16).

Cette notion désigne les ressources dont dispose un individu au travers de son réseau de relations sociales pour faire face à un certain nombre d'événements stressants, comme un deuil, une séparation, un divorce ou la perte d'un emploi. S. Cobb (1976) la définit, pour sa part, comme un ensemble d'informations qui font qu'une personne se sent aimée, entourée, estimée, valorisée et intégrée dans un réseau de communication et d'obligations mutuelles. Pour B. Wellman, le soutien relationnel est plutôt la partie du réseau social sur laquelle une personne peut s'appuyer pour obtenir de l'aide, que celle-ci soit d'ordre émotionnel ou affectif, ou d'ordre matériel et instrumental (Wellmann, 1981).

Quelles que soient les définitions, « cette notion de soutien relationnel s'est imposée comme une famille de variables jugées

indispensables dans la plupart des modèles explicatifs des relations entre événements ou situations stressants et état de santé (modèles appelés couramment " stress-vulnérabilité ") » (Reichmann, 1991 : 100).

Si l'étude du soutien relationnel est étroitement liée à l'analyse des réseaux sociaux, elle nécessite néanmoins une approche spécifique. Les « liens supportifs » imposent le recours à des critères souvent plus qualitatifs que ceux utilisés dans l'étude des réseaux sociaux (que l'on décrit en termes de densité, complexité, taille, symétrie, réciprocité, proximité, fréquence, intensité, durée, etc.)⁴. Si l'aspect qualitatif prend une telle place, c'est pour une part, semble-t-il, que le soutien est d'abord émotionnel ou affectif, avant d'être matériel. L'essentiel serait de « se sentir entouré », plutôt que de recevoir un flux important de services et de biens.

Quant au lien entre support social et santé, les recherches semblent dans l'incapacité d'établir avec certitude s'il est direct ou indirect. Ainsi, par exemple, comment interpréter le rapport entre certains événements, comme un divorce et la perte d'un conjoint ou d'un emploi, et des problèmes de santé physique ou mentale ? Ces événements ont-ils un effet négatif sur la santé en tant que source de stress, ou dans la mesure où ils se traduisent par un bouleversement voire un appauvrissement du réseau social, et donc du soutien qui en découle ? Cette question demeure ouverte.

Le soutien relationnel des mères en situation monoparentale

Une série de travaux anglo-saxons s'attache à décrire la manière dont évolue le réseau social de mères en situation monoparentale, séparées, divorcées ou

veuves. La plupart de ces recherches s'inscrivent dans une tradition scientifique qui cherche à expliquer les problèmes psychologiques que sont susceptibles de rencontrer ces personnes à la suite du divorce. Elles proposent cependant de renouveler l'interprétation dominante du lien établi entre monoparentalité et difficultés psychologiques.

En effet, partant de données épidémiologiques qui établissent que les femmes en situation monoparentale connaissent plus de troubles psychologiques (anxiété, dépression) et recourent plus souvent à des services de santé mentale que les femmes vivant dans d'autres situations familiales, trois hypothèses sont généralement proposées dans la littérature, américaine notamment : l'une soutient que les problèmes de personnalité pré-existent chez la mère, ce qui la conduit à la fois au divorce et au renforcement de ses difficultés ; une autre insiste sur les échecs ressentis par ces femmes dans leur expérimentation de nouveaux rôles ; une dernière, enfin, développée dans les travaux sus-cités, établit que ces femmes sont plus vulnérables au stress qu'impose la vie quotidienne parce qu'elles disposent de moins de ressources personnelles et de soutien pour affronter ces effets du stress. Évo-

quons les principaux résultats de quelques-unes de ces recherches.

Nancy D. Colletta (1979) compare la taille du réseau, l'importance du support social, le degré de satisfaction ressenti et les performances éducatives de femmes qui sont, les unes divorcées depuis au moins un an avec un ou plusieurs enfants, les autres en couple légitime⁵. Elle met en évidence les faits suivants : premièrement, les femmes divorcées reçoivent moins d'aide au niveau de la vie quotidienne et de la prise en charge de la maison que les femmes mariées⁶. Seule l'aide institutionnelle est plus importante (aide légale, politiques sociales, aide en provenance d'associations, etc.). Deuxièmement, l'aide des femmes divorcées provient essentiellement de leur famille d'origine, les femmes mariées recevant principalement le soutien de leur mari.

Mais le résultat le plus intéressant, de notre point de vue, est la mise en évidence d'un paradoxe apparent : les femmes divorcées les plus soutenues ou les plus aidées sont aussi les plus insatisfaites de cette aide. En effet, les femmes divorcées à faible revenu reçoivent globalement plus souvent de l'aide, que ce soit de leur famille (83 % d'entre elles) ou de l'aide sociale (63 % d'entre elles), que les autres. Elles n'en demeurent pas moins les plus insatisfaites. Et leur insatisfaction croît encore proportionnellement lorsque ces femmes ont été contraintes de retourner vivre dans leur famille d'origine après leur divorce⁷. Autrement dit, la satisfaction n'est pas liée à l'importance du soutien reçu. Si les femmes divorcées à revenu moyen sont plus satisfaites de l'aide qu'elles reçoivent, c'est à la fois du fait qu'elles sont moins stressées et qu'elles rencontrent moins de difficultés matérielles⁸,



mais aussi, selon Colletta, parce qu'elles manifestent un plus grand souci d'indépendance et de refus de l'assistance. Elles développeraient même un certain sentiment de confiance à l'égard de leur capacité de se sortir de leur situation.

À la lumière de cette recherche, l'important n'est donc pas simplement de mesurer l'aide et le soutien relationnel qui environne une personne, notamment à la suite d'un divorce, mais aussi de tenir compte de la manière dont ce soutien est ressenti⁹. On peut alors distinguer les personnes qui aspirent à l'indépendance et se rendent compte qu'elles peuvent y accéder par leurs propres moyens (d'où l'importance d'avoir un emploi), et celles qui sont contraintes de s'appuyer presque exclusivement sur leur réseau de proximité, au risque de dépendre presque totalement de ces aides. Dans le premier cas, le soutien obtenu, même faible, est ressenti comme satisfaisant dans le processus qui mène de l'événement source de stress vers l'autonomie. Pour les autres, au contraire, l'aide fournie par les proches n'est jamais suffisante pour compenser le stress provoqué par la désunion et les problèmes émotionnels et matériels qui en découlent, ou pour répondre aux attentes engendrées par cette nouvelle situation. Cette « protection rapprochée »

aurait donc un coût important en termes d'identité, de confiance en soi et de sentiment de dépendance.

À partir de l'interview de 45 femmes divorcées de différents âges et niveaux sociaux, et notamment d'une méthode de repérage graphique de leurs relations sociales, S. McLanahan, N. Wedemeyer et T. Adelberg (1981) proposent, pour leur part, une typologie du fonctionnement des réseaux d'entraide après le divorce. Ils distinguent un premier type de réseau (« family of origin network »), qui ne comprend pratiquement que des membres de la famille d'origine résidant à proximité, même si s'ajoute assez souvent un ami proche (homme ou femme). Ce type de réseau est une importante source de support et d'entraide, respectant une stricte division des rôles : les hommes, père ou frères, fournissent l'aide financière et aident pour le bricolage ; les femmes, mère et sœurs, aident au niveau des enfants, de la vie domestique, des conseils personnels et des confidences. Une très forte pression normative et culturelle s'exerce dans ce type de réseau au sujet de l'obligation d'entraide. Les relations sont réciproques mais asymétriques, dans la mesure où l'essentiel des services et du soutien émotionnel va des parents vers les enfants, et beaucoup moins souvent en sens inverse. Le support relationnel est ici intense et durable. Il fournit donc une protection efficace et inconditionnelle, qui engendre bien souvent un sentiment de sécurité. La contrepartie est, bien entendu, un certain isolement à l'égard de l'environnement social global. Ce havre familial limite les possibilités d'expériences sociales et de rencontres, voire engendre une forte dépendance. Ce type de réseau est surtout caractéristique des

femmes à faible niveau d'étude et de ressources.

Une autre modalité d'adaptation à la situation monoparentale consiste à établir un réseau étendu (« extended network »), moins dense et composé principalement d'amis (des amis de l'ex-couple, mais surtout de nouvelles amies vivant une situation familiale analogue). L'entraide est alors relativement spécialisée. Si les parents et l'ex-conjoint (que l'on rencontre rarement) sont mobilisés pour l'aide financière, on recourt aux amis pour tous les autres types de services (baby-sitting, bricolage, support émotionnel, etc.). Au lieu de se fonder sur un sentiment d'obligation mutuelle, un devoir d'assistance, ces échanges, souvent assez fonctionnels, font l'objet d'arrangements, de négociations et impliquent la réciprocité. Le souci d'indépendance, d'autonomie de fonctionnement impose une certaine équivalence des services reçus et rendus. On ne peut se maintenir en dette à l'égard des membres de ce réseau, au risque de se sentir dépendant. Enfin, ce type de réseau est un puissant vecteur d'intégration sociale, dans différents groupes, associations ou organisations collectives. On le retrouve surtout chez des femmes de la trentaine à fort capital culturel.

Le troisième type de réseau existe lorsque la femme maintient ou établit à nouveau un fonctionnement centré sur le couple (« conjugal network »), c'est-à-dire sur la présence d'un homme, d'un équivalent de l'époux comme principale source de support. Celui-ci peut être un nouveau partenaire avec lequel la femme vit désormais, un partenaire régulier avec qui elle partage différents moments de son existence, voire l'ex-époux, lorsque la femme est restée suffisamment proche de lui.

Ce type de réseau comprend aussi des relations familiales, des amis et des voisins.

Les auteurs distinguent toutefois deux sous-catégories : l'une s'apparente plutôt au modèle « centré sur la famille d'origine », l'autre au « réseau étendu ». Dans le premier cas, le réseau est restreint mais dense, composé de vieux amis et de relations toutes connectées à « l'homme clé » (« key-male »). Ce réseau est cependant légèrement moins durable que dans le modèle centré sur la famille. De plus, il existe une certaine dépendance à l'égard de l'homme placé au centre du réseau. Les femmes qui s'inscrivent dans ce type de fonctionnement s'identifient fortement avec leurs rôles de mère et d'épouse et manifestent leur souci de fonder une nouvelle famille. Elles appartiennent plus souvent à des couches sociales peu aisées et peu diplômées.

Dans le second cas, le réseau est large et faiblement interconnecté. De nombreuses relations de la femme n'interagissent pas avec « l'homme clé », ce qui permet à celle-ci de moins dépendre de cette relation pour trouver support et entraide. Il s'agit plus souvent de femmes fortement diplômées, soucieuses de leur autonomie, et orientées vers la réalisation personnelle et professionnelle.

À la lumière de ce travail, on peut déduire qu'à certaines structures du réseau social correspondent des types de soutien relationnel et des modes d'adaptation des femmes à leur situation monoparentale, sachant que ceux-ci varient également en fonction des milieux sociaux et culturels. L'important pour comprendre le support social est peut-être moins de connaître les caractéristiques des membres du réseau, l'intensité, la taille, ou la fréquence des

relations sociales d'une personne, que d'apprécier l'adéquation entre les attentes ou les orientations de rôle choisies par cette personne et la manière dont est organisé son réseau.

On peut mentionner également le travail de L. A. Leslie et K. Grady (1985). Leur apport essentiel réside dans le souci de privilégier l'aspect dynamique, c'est-à-dire l'évolution du réseau et des supports sociaux dans l'année qui suit un divorce¹⁰. Du point de vue de la structure du réseau, la famille apparaît presque systématiquement comme le noyau principal : elle regroupe en moyenne 32 % des membres cités. Viennent ensuite les collègues, avec 21 %. Le réseau est principalement composé de femmes (63 %), mais aussi de personnes connues de longue date et qui vivent à relativement peu de distance (plus de la moitié du réseau des trente femmes interviewées réside à moins de 75 kilomètres). Les relations sont à la fois denses, fréquentes, et source de support et d'entraide. Cela dit, l'essentiel de l'aide provient des membres de la famille, voire du voisinage. La satisfaction à l'égard du réseau n'est pas directement liée à l'aide qu'il fournit, mais plutôt à des aspects plus qualitatifs, comme le partage de valeurs communes.

Un an plus tard, l'étude montre qu'un cinquième de l'échantil-

lon a vu son réseau se modifier pour moitié. Un noyau dur et stable se maintient cependant, et ce d'autant plus que le réseau est composé de membres de la famille, ou de personnes que l'on connaît de très longue date, ou encore selon la quantité de support fournie par le réseau. La part de la famille augmente (de 32 % à 39 %). Si l'extension du tissu de relations en direction d'amis ou de relations sociales peut être un signe d'adaptation pour les familles monoparentales, il s'agit, selon ces auteurs, d'un luxe qui paraît secondaire par rapport au besoin ressenti par les sujets de pouvoir s'appuyer sur une base stable, fiable et inconditionnelle. Les conclusions de cette recherche sont cependant fragiles du fait, notamment, du faible nombre de sujets et du peu d'intérêt accordé aux variables socio-culturelles, pourtant évaluées comme importantes dans les précédents travaux mentionnés.

Enfin, indiquons une dernière recherche qui complète ce rapide panorama. Il s'agit cette fois d'un travail mené en Suède (Tietjen, 1985), qui compare les réseaux de 37 femmes en situation monoparentale et de 43 femmes mariées, en insistant sur le rôle que jouent la taille du réseau, la fréquence des contacts et la réciprocité des échanges, à la fois pour le support social reçu et pour la satisfaction qu'en retirent les femmes concernées¹¹. En dehors de certains résultats déjà entrevus, cette recherche souligne essentiellement l'enjeu de réciprocité, qui intervient nettement dans la perception qu'ont ces femmes du support qu'elles reçoivent. Lorsque l'aide reçue du réseau produit un sentiment de dette, parce que la réciprocité ou le retour du service ne sont pas assurés, la satisfaction à l'égard du support social diminue. En somme, pour des

femmes soucieuses de leur indépendance, l'accroissement d'une dette à l'égard d'un ou plusieurs membres de leur réseau est source d'inconfort et engendre des stratégies visant à assurer l'équivalence et la réciprocité.



L'entraide : entre échange et réciprocité

Ces diverses recherches mettent, selon nous, en évidence un point essentiel : l'importance de la variable socio-culturelle, à laquelle correspondent des types de réseaux (plus ou moins centrés sur des liens familiaux ou amicaux, plus ou moins larges ou serrés, etc.) et différents systèmes de valeurs concernant la famille, le couple, l'entraide et la solidarité¹².

L'expression du soutien relationnel et même du sentiment d'obligation mutuelle varie nettement selon les milieux sociaux. Dans les milieux les plus traditionalistes (qu'ils soient populaires ou, au contraire, fortement dotés économiquement) domine essentiellement le devoir de solidarité et d'entraide au sein du réseau familial. Cette obligation, cette aide inconditionnelle ont toutefois comme contrepartie la nécessité de ne pas contrevenir aux normes en vigueur dans ce milieu. De ce « devoir-être » précis découle parfois un sentiment, non seulement d'enfermement et de contrôle de

la vie privée, mais aussi de solitude. On peut être effectivement entouré et isolé tout à la fois, surtout justement dans le cas où l'on vit une situation considérée comme marginale pour un adulte : élever ses enfants sans partenaire conjugal.

Dans d'autres milieux, plus fortement dotés en capital culturel, où les réseaux sont composés plus souvent d'amis et de relations non familiales, les formes de la solidarité semblent différer nettement. La règle à laquelle on ne doit pas déroger est celle de l'autonomie. La norme d'intégration n'est plus l'obligation mutuelle inconditionnelle au sein du réseau familial, mais l'autonomie au sein d'un réseau amical. L'important dans ce système est d'assurer le retour de l'aide et des soutiens, l'équilibre des flux de biens et de services. Ne pas y parvenir signifie inéluctablement dépendre de son réseau, ce qui est inacceptable. Cette autonomie peut d'ailleurs être d'autant plus facilement prônée que les personnes bénéficient de conditions d'insertion socio-professionnelle qui leur permettent, le plus souvent, de s'assumer pleinement. De plus, si la parenté est moins centrale dans le réseau, elle est néanmoins présente et joue bien souvent son rôle de support inconditionnel, et on sait que le devoir de réciprocité est, pour la famille, beaucoup moins souvent de rigueur.

Un certain nombre de problèmes terminologiques demeurent cependant. Si enjeu de réciprocité il y a, il reste à mieux définir ce que la réciprocité recouvre précisément. En effet, dans les travaux sus-cités, certains auteurs entendent par réciprocité le retour du service, le « rendu ». On peut aussi, à l'instar des économistes, faire une autre distinction entre « échange » et « réciprocité ». K. E. Boulding propose ainsi les défini-

tions suivantes : « On peut définir simplement la réciprocité comme un échange non contractuel, ou un échange mutuel de dons, de cadeaux ou de transferts à sens unique [...] Elle diffère de l'échange qui est essentiellement contractuel et conditionnel [...] Le sentiment largement répandu est que l'échange, c'est-à-dire un contrat précis, est une chose que l'on fait avec des "étrangers", et que les relations au sein du ménage doivent être réciproques » (p. 22).

Autrement dit, l'échange est structuré sur le modèle marchand, avec un équivalent comptable. Les termes de la réciprocité sont beaucoup plus complexes, parce qu'éminemment subjectifs¹³. Entrent en ligne de compte un certain nombre d'éléments difficilement comptabilisables, tels l'amour, la bienveillance et la malveillance, ou bien encore le dévouement, ou ce que Boulding (1973) propose d'appeler le « piège du sacrifice ». En participant du système des équivalences implicites construit par les individus dans leurs échanges informels et dans leurs interactions, ces variables compromettent toute démarche de comptabilisation stricte (Singly, 1987). Priment alors les « sentiments » des sujets, leurs perceptions d'être créancier ou débiteur, voire même leurs accords pour différer dans le temps, à un terme incertain, le retour du service ou le contre-don.

En reprenant ces définitions, nous pourrions conclure que pour les personnes dont le réseau est principalement constitué de membres de la parenté, l'entraide se structure sur le modèle de la réciprocité, au sens d'un rapport non contractuel, informel. Au contraire, dans les réseaux plus ouverts, où les amis et les collègues prennent le pas sur les relations familiales, l'entraide et le support se structurent sur le mode de l'échange,

avec un souci d'équivalence, d'équilibre des prestations données et rendues.

On peut même faire l'hypothèse qu'au réseau centré sur les relations familiales correspond un système d'entraide fondé sur le don, mais aussi le « fonctionnement à la dette »¹⁴. Pour autant, cette forme d'entraide n'est pas aussi inconditionnelle qu'il y paraît, même si elle n'appelle a priori aucun « rendu » ou « contre-don » immédiat. La contrepartie reste floue, mais elle s'accompagne d'un certain contrôle social caractéristique des relations communautaires, ou de proximité. « Donner un coup de main » équivaut parfois à une sorte de « droit d'ingérence » dans les affaires d'autrui. Si la parenté est là en cas de besoin, elle enferme le bénéficiaire de l'entraide dans les rets de ses exigences et de ses normes de référence. La densité du tissu familial engendre également un certain isolement du sujet par rapport à d'autres réseaux plus larges et moins inconditionnels. La famille prend parfois toute la place.

Rien n'est apparemment demandé en retour du soutien fourni — puisqu'il va de soi que « l'on ne se laisse pas tomber en cas de besoin », que « l'on sera toujours là » —, sauf peut-être une certaine conformité à un ensemble de valeurs communes. C'est justement parce que ces relations socio-familiales sont pensées comme inconditionnelles et illimitées dans le temps que le soutien, le don n'appellent pas de retour immédiat, mais s'inscrivent dans un système relationnel complexe où chacun prend sa place dans un échange généralisé, qui ne se mesure pas en termes de contenu ou de quantité de biens et de services échangés. C'est l'identité (et les rôles) de chacun qui se dessinent au travers de ces échanges.



96

Ce système de réciprocité nécessite cependant la proximité dans l'espace, autrement dit une grande fréquence de rencontres.

Au contraire, dans les réseaux constitués d'abord de relations non familiales, d'amis, de collègues, etc., c'est-à-dire de relations plus conditionnelles, plus fragiles, et assurément moins durables que les relations familiales (ce qui est plutôt le cas dans les couches moyennes), le soutien, l'entraide, le support social, les services rendus et obtenus s'inscrivent dans une tout autre « économie relationnelle », si l'on peut dire. Il est alors question d'équivalence dans l'échange, d'équité (Kellerhals et autres, 1988) et donc aussi, d'une façon ou d'une autre, de comptabilité. Car, en effet, si l'on peut demander et obtenir un service, il est en revanche difficile de s'inscrire dans un rapport de dette. Au contraire même, le service appelle un retour, et dans des délais aussi brefs que possible. Au centre de ce fonctionnement relationnel est posé le souci d'autonomie, d'indépendance. Le retour de la dette se doit d'être aussi immédiat que possible, dans la mesure où l'on s'inscrit dans une conception finie de l'échange et de la relation ¹⁵.

Des logiques d'échange

Pour apprécier le sens et les fondements de l'entraide ou de la solidarité privée, il convient donc

de tenir compte de logiques d'échange, elles-mêmes dépendantes des milieux sociaux et des types de réseaux concernés. À la lumière de cet ensemble de travaux, on retrouve bien sûr les distinctions d'Agnès Pitrou (1978), opposant, d'une part, le centrage des milieux modestes sur la parenté (celle-ci représentant une sorte de « contre-société » que les acteurs privilégient toujours par rapport à la solidarité institutionnelle) et, de l'autre, les réseaux amicaux et la logique promotionnelle des solidarités familiales dans les classes moyennes. D'autres clivages émergent encore. L'entraide inconditionnelle et apparemment gratuite des milieux populaires s'oppose au souci d'autonomie des couches moyennes et à leur volonté d'équilibrer les échanges afin de s'émanciper des dettes contractées à l'intérieur du réseau amical.

Semble opérer également ce que J. H. Déchaux appelle une « logique de dissimulation des intentions », qui devient, au delà des couches moyennes où elle domine, le nouveau modèle associé à la recherche d'autonomie. Comment expliquer cette dissimulation des intérêts matériels dans l'échange ? Pour cet auteur, il s'agit de l'expression d'une norme puissante, qui veut que les parents soient solidaires de leurs enfants et qu'ils leur fournissent de l'aide,

sans que ces derniers aient jamais à en formuler la demande, évitant ainsi la contradiction entre l'aspiration à l'autonomie et la réalité de dépendance ; d'où un discours rationalisé sur le mode de la gratuité de l'échange. Mais il peut s'agir aussi d'une volonté, d'une stratégie qui vise à isoler l'affection de l'échange matériel, pour mieux la mythifier. Ainsi détaché des logiques d'intérêt et de protection, l'amour retrouverait sa pureté, celle du don gratuit, de « l'agapè » (Boltanski, 1990), qui a d'autres retombées, dans une logique humanitaire (Singly, 1990) ¹⁶. N'est-ce pas alors le sens attribué à l'amour et à l'affection qui permet de distinguer les logiques d'échange sus-évoquées ?

Face aux difficultés provoquées par une rupture, des personnes peuvent ainsi attendre et recevoir différents types d'entraide ou de solidarité. Pour comprendre ceux-ci, il est peut-être moins nécessaire d'en mesurer les flux (même si cet aspect est crucial en termes de protection ou de promotion) que d'analyser les interactions, les modes de communication de ceux qui les agissent. Pour les uns, qui s'inscrivent dans une conception « communautaire » ou « collectiviste » du conjugal et du familial, l'entraide peut se résumer à une obligation, à une norme intégrée de communication, dans laquelle les intérêts et l'expression de l'affection sont indissociables. Pour d'autres, que de Singly (1987) qualifierait plutôt « d'auto-gestionnaires », le fondement du conjugal voire du familial étant justement l'amour, le sens de la solidarité et de l'entraide est différent. Si elles continuent d'avoir lieu, elle sont voilées, gommées, aseptisées, en quelque sorte, par un effacement de leur dimension matérielle. Il ne s'agit pourtant que d'une mise en forme, d'une rationalisation, voire d'une stratégie.

Reste à interroger empiriquement le rôle de la parenté et des liens de filiation face à la précarisation des couples. Faut-il penser, avec J. H. Déchaux (1990c), que « les lignées sont en train de devenir les seuls points fixes d'un système de parenté en voie de segmentation par suite de la multiplication des divorces » (p. 102) ? La solidarité de la parenté est-elle en voie de se substituer au couple dans sa fonction de protection, celui-ci ayant, en revanche, un fonctionnement de plus en plus comparable à celui qu'on observe dans d'autres sphères de la vie sociale et professionnelle : la négociation permanente ?

En tous les cas, si, quels que soient les milieux, « la parenté peut être assimilée à une assurance » (Déchaux, 1990b : 77), le soutien qu'elle fournit renforce toutefois bien souvent les inégalités. Non seulement cette contribution est plus significative chez les plus dotés, mais il semble que l'on aide plus facilement ceux qui s'en sortiraient probablement tout seuls, et moins ceux qui risquent de devenir dépendants¹⁷. Une autre rançon de l'affection : être « aimable » pour être soutenu.

Claude Martin
École nationale de la santé
publique, Rennes, et
Centre d'étude et de recherche en
sociologie de la famille
(CERSOF), Université de Paris V-
René Descartes »

Notes

¹ « Le renouveau d'un intérêt sociologique pour les liens de parenté provient du renversement des positions idéologiques et des changements démographiques et sociaux profonds qui ont affecté le corps social, et notamment son vieillissement. Du fait de la crise de l'État-providence, les autres formes de solidarité, notam-

ment les solidarités familiales entre les générations, ont été reconnues » (Ségalen, 1991).

² « Aujourd'hui, la zone d'intégration se fracture, la zone de vulnérabilité est en expansion et alimente continûment la zone de désaffiliation. Le seul recours est-il de renforcer la zone d'assistance ? » (*ibid.* : 152). Ne faudrait-il pas envisager également une zone « d'asociale sociabilité », pour caractériser ceux dont la sociabilité est réduite aux relations professionnelles et fonctionnelles ?

³ On parle en France depuis de nombreuses années des « parents isolés », parfois bénéficiaires de l'allocation du même nom.

⁴ Comme le souligne D. Le Disert : « Bien qu'issu à l'origine des travaux sur les réseaux sociaux, il semble qu'aujourd'hui le concept de support social doit être envisagé comme un concept distinct renvoyant à des procédures méthodologiques spécifiques » (*ibid.* : 1.18). Importent alors la quantité, certes, mais aussi la source et surtout la qualité ou le type de support (affectif, instrumental, financier ou informationnel).

⁵ L'auteur tient en outre compte des ressources économiques pour distinguer trois groupes de 24 sujets : l'un comprend les femmes chefs de famille monoparentale dont le revenu est faible, un autre est formé des femmes chefs de famille monoparentale qui ont un niveau de ressources moyen (« modérate »), et le troisième est constitué des femmes vivant en couple et ayant un niveau de ressources moyen.

⁶ Colletta distingue les soins, l'aide domestique, les courses, l'aide durant une maladie, l'aide financière, les services communautaires, l'information concernant les enfants, l'aide à la personne.

⁷ Parmi les femmes en situation de monoparentalité, 24 % de celles qui ont de faibles ressources ont dû retourner vivre chez leurs parents après la rupture, contre seulement 4 % des femmes à ressources moyennes.

⁸ La plupart des femmes divorcées à revenu moyen avaient, par exemple, déjà un emploi avant la rupture, contre seulement 13 % des femmes divorcées à bas revenu. De même, elles dépendent moins longtemps de l'aide sociale : six mois en moyenne, contre treize pour les femmes divorcées à bas revenu.

⁹ « It is necessary to discover the individual's perceptions of the relationship between life stresses and support received. When this relationship is out of balance, when stress is perceived to be severe and support weak, then satisfac-

tion with support rather than the absolute level of support will be more predictive of the individual's ability to function. Thus, adequacy of support systems must be considered in relation to the family's need for support » (Colletta, 1979 : 845).

¹⁰ L'étude porte sur un échantillon de 38 mères divorcées depuis moins de trois mois, dont le temps de séparation antérieur au divorce n'a pas excédé un an, et n'ayant pas de projet de remariage immédiat. Trente de ces femmes ont été interviewées à un an d'intervalle. Il leur était demandé de fournir des informations concernant les dix personnes qu'elles considéraient comme les plus proches. Les auteurs étudient alors globalement la structure et les caractéristiques de ces 300 personnes membres des réseaux de ces mères divorcées.

¹¹ Un autre intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle aborde ces questions dans une autre réalité économique, culturelle, politique et sociale. En effet, la situation des familles monoparentales en Suède diffère nettement de ce qu'elle est aux États-Unis : les « mères seules » sont beaucoup moins soumises à des difficultés économiques majeures ou stigmatisées par l'opinion publique.

¹² Ces résultats confirment les hypothèses d'E. Bott (1957) concernant le lien entre les types de réseaux sociaux des couples, plus ou moins ouverts ou fermés, et les modes de division des rôles sexuels.

¹³ « En l'absence d'un système de prix, l'évaluation des termes de la réciprocité est loin d'être facile. Nous n'aboutissons pas à un chiffre mais à un sentiment sujet à des fluctuations. Ce sentiment n'en repose pas moins sur certains chiffres implicites, en particulier le poids différent accordé par chaque personne à différentes parties des entrées et des sorties » (Boulding, p. 27).

¹⁴ Nous reprenons cette expression à Bloch et Buisson (1991) et à Mermet (1991), qui soutiennent dans leurs recherches que les échanges familiaux s'inscrivent dans un processus où prime moins le souci de réciprocité dans l'échange que le maintien du lien social par l'instauration d'un fonctionnement à la dette, lequel permet d'entretenir une asymétrie de position entre échangistes. Solder la dette signifie alors solder la relation.

¹⁵ Mermet (1991) précise ce point en commentant la distinction entre réciprocité immédiate et réciprocité potentielle : « Dire que la réciprocité potentielle se fonde sur une durée indéfinie c'est renvoyer à un modèle culturel matrimonial dans lequel les deux membres du cou-

ple n'envisageraient pas de terme à leur union, le passage d'une réciprocité potentielle à une réciprocité immédiate, celle de l'échange marchand ou sociétaire, signant chez les partenaires la transformation des perspectives temporelles, l'entrée dans une représentation finie de l'échange » (p. 141).

¹⁶ F. de Singly oppose et articule entre elles raison utilitaire et raison humanitaire, cette dernière correspondant justement à la figure de l'amour, et plutôt à la féminité qu'à la masculinité.

¹⁷ Ainsi, en cas de chômage, « les parents fournissent une aide et un soutien précieux. 64 % des chômeurs se sentent soutenus et confortés par leurs parents. Le jugement relatif à l'aide apportée par les amis est plus nuancé : ils ne sont que 50 % qui estiment avoir trouvé une aide de ce côté. Cependant la proportion de ceux qui se sentent soutenus par les parents décroît à mesure qu'augmente la durée du chômage. Efficace en début de période, le soutien de la parenté irait en s'amenuisant » (Déchaux, 1990b : 88). Pour comprendre les rapports entre chômage et vie familiale, on peut aussi se reporter aux analyses de Schwartz (1990), qui montre « le caractère décisif du « familial » en tant qu'espace amortisseur du chômage ». Ainsi, une des réponses masculines au chômage est souvent, non pas de combattre le reflux vers le foyer, mais au contraire de l'investir massivement ou d'y reconverter ses investissements, au travers des enfants, mais aussi du bricolage dans la maison, etc.

Bibliographie

BASTARD, B., et L. CARDIA-VONÈCHE. 1991. *Les Femmes, le divorce et l'argent*. Genève, Labor et Fides.

BAWIN-LEGROS, B., et J. KELLERHALS, éd. 1991. *Relations intergénérationnelles. Parenté, transmission, mémoire*. AISLF, Universités de Liège et de Genève.

BLOCH, F., et M. BUISSON. 1991. « Du don à la dette : la construction du lien social familial », *La Revue du Mauss*, 11 (1er trim.) : 54-71, Paris, La Découverte.

BLOSS, T., et F. GODARD. 1990. « Décohabitation juvénile : stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », dans *Stratégies résidentielles*. Actes du séminaire organisé par C. Bonvalet et A.-M. Fribourg. INED, Plan Construction et Architecture, MELTM : 205-222.

BOLTANSKI, L. 1990. *L'Amour et la justice comme compétence*. Paris, Métailié.

BOTT, E. 1957. *Family and Social Network*. Londres, Tavistock.

BOUGET, D., et R. TARTARIN, éd. 1990. *Le Prix de la dépendance. Comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur mode d'hébergement*. Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés. Paris, La Documentation française.

BOULDING, K. E. 1973. *The Economy of Love and Fear*. Belmont, California, Wadsworth Publishing Company.

BOULDING, K. E. 1978. « Réciprocité et échange : l'individu et la famille dans la société », dans A. MICHEL, éd. *Les Femmes dans la société marchande*. Paris, PUF.

BUNGENER, M., et C. HORELLOU-LAFARGE. 1988. *La Production familiale de santé : le cas de l'hospitalisation à domicile*. Paris, CTNERHI, PUF.

CAPLAN, G. 1974. *Support Systems and Community Mental Health*. New York, Basic Books.

CASSEL, J. 1976. « The Contribution of the Social Environment to Host Resistance », *American Journal of Epidemiology*, 104 : 107-123.

CASTEL, R. 1991. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans J. DONZELOT, éd. *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris, Éditions Esprit.

CERC (CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COÛTS). 1987. *Familles nombreuses, mères isolées, situation économique et vulnérabilité*. Paris, La Documentation française, no 85.

COBB, S. 1976. « Social Support as a Moderator of Life Stress », *Psychosomatic Medicine*, 38 : 301-314.

COHEN, S., et S. L. SYME. 1985. *Social Support and Health*. New York, Academic Press.

COLLETTA, N. D. 1979. « Support Systems after Divorce : Incidence and Impact », *Journal of Marriage and the Family*, 41 : 837-846.

CRIBIER, F. 1989. « Les vieux parents et leurs enfants », *Gérontologie et société*, 48 : 33-50.

DANDURAND, R. B., et F.-R. OUELLETTE. 1991. « Les relations de parenté dans la sociabilité et le soutien des foyers monoparentaux de trois quartiers montréalais », dans BAWIN-LEGROS et KELLERHALS.

DE RIDDER, G., C. LEGRAND et J. TALEB. 1991. « RMI : intégration sociale et emploi », *Le RMI à l'épreuve des faits*. Paris, MIRE, TEN, Syros.

DÉCHAUX, J. H. 1990a. « Pauvretés ancienne et nouvelle en France », *Observations et diagnostics économiques*, 30 (janvier).

DÉCHAUX, J. H. 1990b. « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, 1 : 73-94, Paris, Dunod.

DÉCHAUX, J. H. 1990c. « Des relations de parenté inédites ? », *Esprit*, juillet-août : 91-105.

DEGENNE, A. 1983. « Sur les réseaux de sociabilité », *Revue française de sociologie*, 24, 1 : 109-118, Paris, CNRS.

ÉLIAS, N. 1991. *La Société des individus*. Paris, Fayard.

FINCH, J., et D. GROVES, éd. 1983. *A Labor of Love : Women, Work and Caring*. Londres, Routledge and Kegan.

FORTIN, A., et autres. 1987. *Histoires de familles et de réseaux. La socialité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éd. St-Martin.

GALLAND, O. 1990. « Un nouvel âge de la vie », *Revue française de sociologie*, 31, 4 (oct.-déc.) : 529-551.

KAPLAN, B. H., et J. C. CASSEL. 1977. « Social Support and Health », *Medical Care*, 15 : 45-58.

KELLERHALS, J., J. COENEN-HUTHER et M. MODAK. 1988. *Figures de l'équité. La construction des normes de justice dans les groupes*. Paris, PUF.

LE DISERT, D. 1985. *La Maladie : la part du social*. Préface de C. Herzlich. Paris, Éditions du CDSH (Centre de documentation sciences humaines), « Synthèse et documentation ».

LE GALL, D. 1990. « L'insertion comme transformation du rapport à la vie sociale », *Cahiers de la recherche sur le travail social*, 18 : 35-60.

LESEMANN, F., et C. CHAUME. 1989. *Familles-providence : la part de l'État*. Montréal, Éd. St-Martin.

- LESLIE, L. A., et K. GRADY. 1985. « Changes in Mothers' Social Networks and Social Support Following Divorce », *Journal of Marriage and the Family*, août : 663-673.
- McLANAHAN, S., N. V. WEDEMEYER et T. ADELBERG. 1981. « Network Structure, Social Support and Psychological Well-Being in the Single-Parent Family », *Journal of Marriage and the Family*, 43 : 601-612.
- MERMET, J.-C. 1991. « Le lien de famille : la réciprocité en défaut », *La Revue du Mauss*, 12 (3e trim.) : 137-146.
- NAOURI, A. 1991. « Les relations intra-familiales. Point de vue et interrogations d'un pédiatre », *Futuribles*, 153 (avril) : 51-62.
- PITROU, A. 1977. « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, 18 : 80-83, CNRS.
- PITROU, A. 1978. *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*. Toulouse, Privat.
- PITROU, A. 1991. « Relations intergénérationnelles et stratégies familiales », communication présentée au symposium « Rapports de générations, formes de vie familiale et changement social », Université de Constance, 29 septembre-3 octobre 1991, ronéo (à paraître).
- PORRITT, D. 1979. « Social Support in Crisis: Quantity or Quality? », *Social Sciences and Medicine*, 13A, 6 : 715-721.
- REICHMANN, S. 1991. « Impact du chômage sur la santé mentale. Premiers résultats d'une analyse de réseaux », *Sociétés contemporaines*, 5 : 99-116.
- SCHWARTZ, O. 1990. *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*. Paris, PUF, collection « Pratiques théoriques ».
- SÉGALEN, M. 1991. « Les relations de parenté », dans F. de SINGLY et autres, éd. *La Famille : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte.
- SHAMGAR-HANDELMAN, L. 1988. « Les réseaux sociaux des familles monoparentales en Israël », *Dialogue*, 101 : 65-84.
- SINGLY, F. de. 1988. « L'amour, un bien privé, un mal public ? », *Revue française des affaires sociales*, 42, 2.
- SINGLY, F. de. 1990 [1987]. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF.
- SINGLY, F. de. 1990. « L'homme dual : raison humanitaire, raison utilitaire », *Le Débat*, 61.
- SULLEROT, É. 1984. *Pour le meilleur et sans le pire*. Paris, Fayard.
- TIETJEN, A. M. 1985. « The Social Networks and Social Support of Married and Single Mothers in Sweden », *Journal of Marriage and the Family*, mai : 489-496.
- WELLMAN, B. 1981. « Applying Network Analysis to the Study of Support », dans B. H. GOTTLIEB, éd. *Social Networks and Social Support*. Sage, « Sage Studies in Community Mental Health » : 171-200.